



AVIS PUBLIC DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES D'ADOPTION DU BUDGET 2026 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec*, le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire d'adoption du budget 2026 le 1 décembre 2025 à 19h30 et une séance extraordinaire d'adoption du programme triennal d'immobilisation le 1 décembre 2025 à 19h45 au 25, rue de l'Église, Notre-Dame-de-Ham.

Lors de ces séances, les délibérations du conseil porteront exclusivement sur le budget 2026 et le programme triennal d'immobilisation 2026-2027-2028.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Boutin, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Notre-Dame-De-Ham, certifie avoir publié l'avis ci-dessus en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil le 13 novembre 2025.

Geneviève Boutin

Geneviève Boutin

Directrice générale greffière-trésorière